

CONSEIL D'ADMINISTRATION



JEUDI 04 FEVRIER

10h00

Espace Héлитas - Aurillac

DEROULE

- 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27/10/2021
- 2-CAMPAGNE DE VACCINATION ANTI-COVID 19 : POINT CONCERNANT LA PROCEDURE SOLIDAIRE PROPOSEE PAR L'AMF 15 EN LIEN AVEC LA PREFECTURE DU CANTAL
- 3- APPLICATION DU RÈGLEMENT DEPARTEMENTAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE
- 4-REPRESENTATION DE L'AMF 15 : BILAN DES DESIGNATIONS REALISEES ET DESIGNATIONS DES ELUS AU SEIN DE DIFFERENTES COMMISSIONS
- 5- ACTIONS DE COMMUNICATION DE L'AMF 15
- 6- DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021
- 7- DOSSIERS D'ACTUALITE DE L'AMF 15
- 8- FORMATIONS
- 9- QUESTIONS DIVERSES

1- APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CA DU 27/10/2020



APPEL AU DON : TEMPETE ALEX



DONNEES MISES A JOUR LE
08/12/2021

23

COLLECTIVITES DU CANTAL ONT
PROCEDE A UN DON SOLIDAIRE

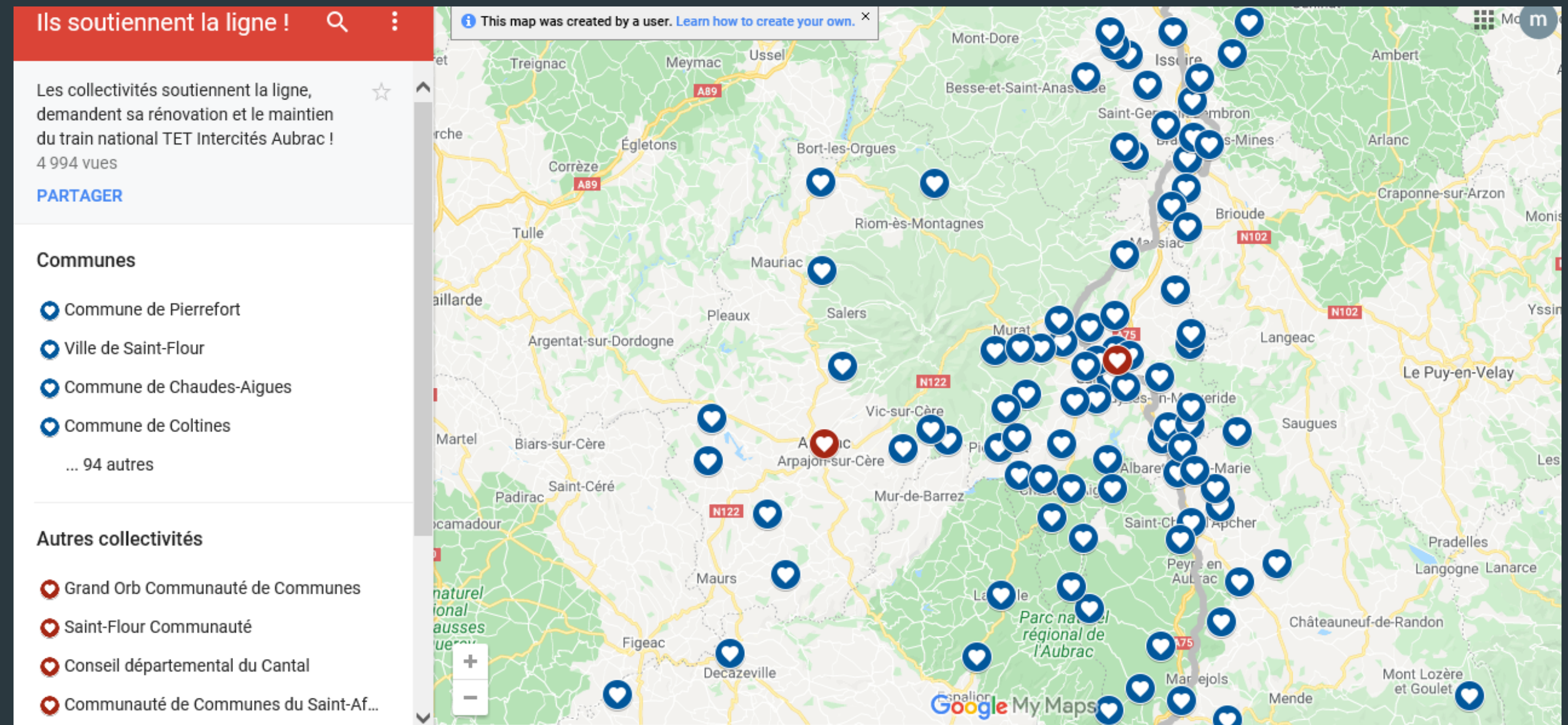
POUR UN MONTANT TOTAL DE

19 448 €

POUR EN SAVOIR +

MOBILISATION AUTOUR DU TRAIN AUBRAC

CARTE INTERACTIVE DES PLUS DE 100 COLLECTIVITES QUI ONT ADOPTE LA MOTION.



POUR EN SAVOIR +

2-CAMPAGNE DE VACCINATION ANTI-COVID 19



PROCEDURE SOLIDAIRE PROPOSEE PAR L'AMF 15

2 JEUDE 28 JANVIER 2021 LA MONTAGNE

LE FAIT DU JOUR

Mobilisés pour vacciner les aînés

Cantal

L'Association des maires de France et la préfecture ont trouvé un accord pour permettre au maximum de personnes âgées de plus de 75 ans d'être vaccinées. Les élus ont pour mission de contacter leurs administrés concernés et de leur demander leur assentiment ainsi que leurs besoins : prises de rendez-vous, aide à la mobilité ou simplement une oreille en cette période troublée.

Yves Bagnat et Estelle Lavigne

« I l ne s'agit pas de pouvoir reprendre la belle tour de suite après avoir été vacciné », sourit Clément Rouet, maire du village de Ladinhac, qui compte 458 âmes. L'édile s'est ainsi adressé à quelques-uns de ses administrés. « Dès l'annonce de l'ouverture de la vaccination aux personnes âgées de plus de 75 ans, nous avons décidé, avec la commission solidarité, de les contacter et de leur proposer de l'aide », explique-t-il. Une initiative reprise rapidement par l'Association des maires de France. Christian Montin, son président dans le Cantal, détaille : « Nous avons décidé, comme nous le faisons régulièrement pendant les périodes de canicule, ou plus récemment de confinement, de récupérer nous-même les personnes fragiles et ou en difficulté. »

Des registres sur lesquels tous ne sont pas inscrits. Certains élus se sont donc appuyés sur d'autres listes. Jacqueline Cabannes, adjointe au maire du Rouget-Pers en charge des Solidarités, s'est appuyée sur un document créé pendant la confinement. « Beaucoup m'ont fait part du souhait d'être emmenés au centre de vaccination, car certains ne conduisent que dans un périmètre restreint : alors on est là pour les aider », souligne l'infirmière à la retraite. Des affichettes ont été apposées dans les différents commerces des bourgs du Rouget et de Pers. Les volontaires ont jusqu'à 4 février pour s'inscrire auprès de la secrétaire de mairie.

« J'ai fait le tour des personnes qui pourraient avoir besoin de transport pour se faire vacciner »

À Ladinhac, les élus ont donné de leur temps pour récupérer le consentement des habitants.

Sur les 50 personnes contactées, 16 nous ont dit être intéressées par cette proposition. C'est à cette problématique que nous avons répondu Bruno Fagot.

Le centre hospitalier d'Aurillac prêt à recevoir des groupes

De nombreux Cantaliens sont déterminés à se rendre dans un centre de vaccination pour recevoir la première injection, puis y retourner très tôt pour la seconde.

Des solutions sont actuellement à l'étude entre l'association des maires de France, la préfecture et le Conseil départemental afin de proposer une offre à ceux qui pourraient se sentir isolés ou démunis face à cette situation sanitaire exceptionnelle.

« In plus, ce sont des publics fragiles, on leur a parlé avec des mots forts comme le langage de la guerre dès le début, donc cer-

Il est demandé un peu de patience aux Cantaliens

Si les recensements touchent à leur fin dans certaines communes, il va falloir maintenant être patient afin de recevoir le vaccin. « Ce sont les municipalités qui vont proposer le déplacement à leur charge », indique Christian Montin, président de

Des initiatives fleurissent



Les personnes volontaires sont recensées sur un site Internet, géré par l'AMF, ce qui permet d'avoir une vue d'ensemble de la situation cantalienne. « Une fois que nous pourrions prendre rendez-vous, après mi-février, il faudrait organiser le transport vers le centre de vaccination le plus proche », continue Jacqueline Cabannes. Des moyens de transport seront mis à disposition par les municipalités.

« Mais à terme, il faudra bien trouver une solution pour ceux qui ne peuvent pas du tout se déplacer », s'inquiète Michel Teyssède, maire de Parlan. C'est à cette problématique que nous avons répondu Bruno Fagot.

L'Association des maires de France, dans le Cantal. Du côté du centre hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac, les soignants sont prêts à recevoir des groupes de patients. « La préfecture nous a assuré que nous pourrions prendre rendez-vous, par exemple sur une demi-journée », précise l'édile ladinhacais.

« Ce qui est important, c'est de ne perdre personne de vue. Nous souhaitons aller au plus près de la population », confie le docteur Mathieu Raut, président de la commission médicale de l'établissement aurillacois. ■

Estelle Lavigne

Cantal

pour faciliter cette campagne

LE FAIT DU JOUR



CONDITIONS. Pour être vaccinés, il faut entrer dans les critères, le médecin... mais aussi pouvoir se rendre au centre de vaccination. ■

plus loin. Car loin, le premier centre de vaccination n'est pas tout proche. Quarante-cinq minutes pour rallier Saint-Flour, une bonne heure pour Mauriac... Quand le seigneur ne s'en mêle pas, j'ai été sollicité par des habitants qui ne savent pas comment s'y rendre. J'ai fait le

tour des personnes qui pourraient avoir besoin de transport pour se faire vacciner. Il y en avait entre trente et cinquante, selon leur volonté ou non de se faire vacciner. La mairie ne peut pas payer autant de taxis !

Mais si les Mercenatais ne peuvent pas aller au vaccin, le vaccin pourrait venir à eux, en plus-tout. « Le docteur Dacor-de est à la retraite depuis trois ans, mais comme il est toujours salarié de la maison de retraite, il est habilité à vacciner. C'est d'ailleurs lui qui a mené la campagne à l'Espad. Donc on a discuté, il est chargé de récupérer

des doses et nous de faire la liste des personnes qui veulent être vaccinées, sans les forcer bien sûr. Et il pourrait procéder aux injections ici. »

Une initiative qui a séduit la population... et ses voisins du Cézallier. « D'autres maires m'ont demandé s'ils pourraient

en faire profiter leurs habitants... Mais il faut d'abord qu'on recense les doses, ce qui n'est pas le cas ! C'est compliqué. Néanmoins, une fois que les Mercenatais en auront profité, bien sûr que j'y serai favorable. Il ne s'agit pas de glacer des doses. » ■

À Ytrac, on aide les plus isolés

SOUTIEN. Si les petits villages du département plénissent sur des solutions très individualisées et tentent de s'adapter à chaque administré, les communes plus peuplées rencontrent d'autres problématiques. À Ytrac, par exemple, « selon nos listes électorales, nous avons 420 personnes âgées de plus de 75 ans parmi nos concitoyens. Nous allons les appeler ou leur envoyer un courriel si nous n'avons pas leur numéro de téléphone, indique Bernadette Gizec, le maire. Il s'agit surtout de venir en aide à ceux qui se trouvent dans une situation de grand isolement. Nous allons donc travailler à partir de connaissances des uns et des autres. Cette phase va être réalisée cette semaine (salle du 25 janvier NDLR), par téléphone, sûrement en fin de journée. »

Photo d'illustration : Jérôme Pellerin

Photo d'illustration : Jérôme Pellerin

Photo d'illustration : Jérôme Pellerin

Photo d'illustration : Jérôme Pellerin

L'UNION DU CANTAL - 27 JANVIER 2021

L'ÉVÉNEMENT

AMF CANTAL. Président de l'association des maires du Cantal, Christian Montin redoute davantage les effets psychologiques liés à la disparition de la vie sociale que l'impact sanitaire de la pandémie.

Maires du Cantal : "La préoccupation majeure, c'est la rupture du lien social"

C'est un début de mandat singulier pour les équipes municipales dont les dernières ont été installées cet été entre deux confinements avec une actualité phagocytée par la crise sanitaire. Quel est aujourd'hui le moral, l'état d'esprit des maires du Cantal ?

Christian Montin, maire de Marcolès et président de l'association des maires du Cantal (AMF 15) : « Globalement, le moral des élus, comme de la population en général, se dégrade quand même de manière sensible. Ce qui me frappe, c'est la disparition quasi complète de la vie associative dans nos communes, il ne se passe plus rien et j'ai peur que ça ne redémarré que très difficilement et qu'on paie le prix fort de tout ça. »

Du coup, l'isolement continue à augmenter, des gens qui étaient actifs dans des associations ne peuvent plus sortir, je pense aux aînés mais pas que, c'est vrai aussi pour les comités d'animation, les visites du village comme à Marcolès. C'est compliqué aujourd'hui d'animer la vie d'une commune. On a l'impression que la seule préoccupation, c'est cette bestiole alors que je n'ai pas le sentiment d'une menace sanitaire avérée sur notre territoire. Je ne dis pas que le virus n'est pas là, que certains n'en ont pas souffert ou n'en souffrent pas mais je ressens beaucoup plus la menace de la déprime. Je crois qu'il pourrait se faire des choses ici, dans nos communes, sans qu'on menace la sécurité sanitaire. »



Christian Montin : « Le moral des élus, comme de la population en général, se dégrade quand même de manière sensible. »

toutes les collectivités en demandant aux maires et aux CCAS (centre communal d'action sociale) d'être au service des personnes isolées ou qui n'ont pas d'autres moyens pour aller se faire vacciner que la solidarité locale. Ce qu'on demande aux maires, c'est de recenser toutes les personnes de plus de 75 ans qui sont vaccinables, de leur demander si elles ont besoin d'un coup de main pour prendre rendez-vous, ou éventuellement pour aller jusqu'au centre de vaccination. C'est quelque chose qui est en cours, c'est parti. Dans toutes les communes, ça réagit beaucoup à cette demande. Et on a effectivement des concitoyens qui nous disent qu'ils veulent bien se faire vacciner, mais qu'ils ne savent pas faire par Doctolib, qu'ils ne peuvent pas se déplacer... »

"C'est compliqué d'animer nos communes"

Les maires de nos territoires font-ils état d'une précarité et d'une paupérisation accrues parmi leurs administrés ?

C. M. : « D'une manière raisonnable, rationnelle, je me dis qu'on va connaître de telles situations mais aujourd'hui, ce n'est pas notre inquiétude majeure sur nos petites communes rurales. Encore une fois, la préoccupation majeure pour moi c'est plus la rupture du lien social, le repli sur soi, une espèce de déprime générale qui s'abat sur le pays. »

"Il faut une vaccination à domicile"

Pour lutter contre la pandémie et faciliter la vaccination, certains élus - dont vous êtes - militent pour que l'échelon communal soit associé à cette campagne de vaccination aux allures de course contre-la-montre. Êtes-vous entendus ?

C. M. : « Depuis le début de cette crise, l'AMF et les maires du Cantal ont été actifs pour aider, accompagner, mettre en œuvre tout un tas de mesures : les protocoles dans les écoles, la distribution des masques, l'ouverture de la

On observe aussi ce qui se passe sur les communes et on va faire remonter très fortement une remarque auprès de la préfecture et de l'ARS : si on ne met pas en place un dispositif de vaccination à domicile, un certain nombre de gens vont passer à côté. On pourra toujours dire que ce sont des gens qui, du fait qu'ils sont seuls, sont moins en danger, mais c'est quand même une discrimination insupportable. Aussi je pense qu'il faut imaginer très vite que les médecins, infirmières, puissent effectuer cette vaccination à domicile pour ceux qui ont une vraie raison de le demander. »

Sendez-vous la population cantalienne favorable à la vaccination ?

C. M. : « Oui, plus ça va, plus la population l'est. S'agissant des plus de 75 ans, il n'y a pas d'hostilité vis-à-vis de la vaccination ou peu, c'est plus une difficulté matérielle à aller vers les centres. »

Les collectivités locales ont-elles retrouvé un fonctionnement normal ?

C. M. : « Oui, on réunit nos instances, avec les précautions d'usage. Les écoles, fort heureusement, fonctionnent, même le dernier protocole ne nous a pas abattus... Les agents travaillent. La vie interne des collectivités me paraît aujourd'hui beaucoup plus résistante qu'elle ne l'a été au printemps. »

Avec des inquiétudes néanmoins sur l'impact financier de la crise sur leur budget ?

C. M. : « Il va y avoir des conséquences économiques pour nos collectivités, c'est une évidence. Avec, par exemple, la question des loyers d'entreprises qui ne peuvent plus travailler - comme les restaurants - et qui occupent des locaux dont la mairie est propriétaire-bailleur. Je ne sais pas comment on va faire. Il va aussi y avoir un impact, notamment au niveau des communautés de communes, sur des recettes fiscales, sur les impôts économiques en n+1, n+2. Il y a également des dépenses supplémentaires liées aux protocoles, aux consignes sanitaires données : je pense notamment aux heures supplémentaires pour les personnels des écoles, voire parfois des embauches nécessaires pour tenir les protocoles

de désinfection, multiplier les services à la cantine... Ça ne sera pas neutre dans les budgets communaux. »

Vos collègues font-ils remonter d'autres préoccupations ?

C. M. : « La préoccupation des élus aujourd'hui, c'est celle de l'avenir. Gouverner, c'est prévoir. La majorité de notre action consiste à prévoir, proposer des travaux, des chantiers, des aménagements, à accompagner la vie associative, proposer des activités culturelles, organiser l'accueil de touristes, penser à des projets. Aujourd'hui, on n'a pas de visibilité sur le futur. Du coup, ça va se ressentir aussi demain sur les chantiers, la commande publique... et donc sur la vie économique, de l'artisanat, la vie quotidienne de nos concitoyens. »

Communes : un tissu de proximité essentiel

Plus que jamais sans doute dans cette crise, la cellule de proximité que représente la commune - les fameuses "sentinelles de la République" - a montré sa pertinence et pourrait en sortir renforcée... C. M. : « On voit à travers cette période de crise tout l'intérêt de ce réseau d'élus locaux, de bénévoles de CCAS par exemple. Ça montre encore plus la nécessité de ce tissu de proximité, l'importance des communes, même des petites. C'est là qu'on s'aperçoit qu'il y a un rôle à jouer, que c'est utile, que les communes, les élus, restent quand même un pilier, un point d'appui, des relais pour les populations, mais aussi pour les décideurs nationaux, départementaux. Avec un œil toujours sur les plus fragiles, les plus isolés, les plus démunis. C'est un constat positif sur le bien-être de notre organisation territoriale. Ça montre sa raison d'être et aussi sa raison de travailler en partenariat. Le rôle des communautés de communes est aussi intéressant dans de ce dispositif. »

Optimisme

"J'ai confiance dans le monde scientifique et le développement de toutes ces techniques qui, au cours de l'histoire de l'humanité, ont montré leur efficacité."

Pour finir sur une note optimiste, je pense qu'il faut résolument tout faire pour réussir la campagne de vaccination parce qu'à mon sens, c'est la seule solution pour une issue durable. Là, il y a des raisons d'espérer, je ne sais pas à quelle échelle mais on y arrivera. J'ai confiance dans le monde scientifique et le développement de toutes ces techniques qui, au cours de l'histoire de l'humanité, ont montré leur efficacité. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR PATRICIA OLIVIERO

(1) Christian Montin a signé *Adieu janvier*, comment j'ai vécu la région Auvergne-Rhône-Alpes, une livre offerte au président Macron - témoignage de "confier aux Régions" avec les départements et les communes, le rôle de maître en œuvre la politique de vaccination de façon décentralisée. ■

(2) On recense dans le Cantal 246 communes et 9 EPCI.

PROCEDURE SOLIDAIRE PROPOSEE PAR L'AMF 15

VACCINATION ANTI - COVID 19

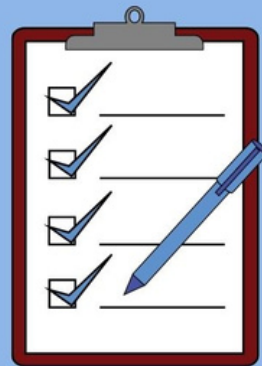


Procédure solidaire proposée par l'AMF 15



1

Prendre contact avec les personnes de + 75 ans sur votre commune (par téléphone, ou tous moyens que vous jugerez utiles)



2

Remplir le formulaire via le site de l'AMF 15 :



Les données saisies seront transmises au service de la Préfecture
En fonction du nombre d'inscrits sur votre commune :

3



Prise de rendez individuel, vous pour vos administrés, via la plateforme dédiée : sante.fr



Sollicitation de la préfecture pour qu'un créneau soit dédié à votre commune pour la vaccination de vos administrés.



Dès réception de la date de rendez-vous, organiser le transport des administrés

4



Centres de Vaccination anti COVID-19 Département du Cantal

à destination de tous les professionnels de santé concernés par la vaccination anti-COVID-19

Qui est concerné ?

Tous les personnels de la santé, du secteur public ou privé, hospitaliers ou libéraux, mais également les pompiers, les personnels de services d'aide à domicile, âgés de 50 ans et plus ou moins de 50 ans avec des comorbidités à risques graves de COVID-19.

Où se situent les Centres de vaccination ?

o Arrondissement d'AURILLAC :

CENTRE HOSPITALIER HENRI MONDOR

50, avenue de la république 15000 Aurillac

- Le centre de « Vaccination anti-COVID-19 » se situe à côté de l'entrée des urgences.
- Ouverture du Centre du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00.
- Prise de rendez-vous, de préférence, sur la plateforme Doctolib : [Doctolib.ch](https://www.doctolib.fr/hopital-public/aurillac/ch-aurillac-vaccination-covid-19) (<https://www.doctolib.fr/hopital-public/aurillac/ch-aurillac-vaccination-covid-19>) ou sur le site www.ch-aurillac.fr (Prendre rendez-vous sur Doctolib /vaccination Covid) ou numéro de téléphone dédié : 04 71 46 46 80



CENTRE MÉDICO CHIRURGICAL DE TRONQUIÈRES

83, avenue Charles de Gaulle 15000 Aurillac

- Entrée principale / Signalétique dédiée « Centre de vaccination anti Covid »
- Ouverture du Centre à compter du lundi 11 janvier
 - Les lundis et mardis : 13h00 à 18h30,
 - Les mercredis : 9h00 à 12h30 et de 13h00 à 18h30,
 - Les jeudis : 9h00 à 12h30,
 - Les vendredis : 9h00 à 11h30 et de 14h30 à 17h00.
- Prise de rendez-vous : numéro de téléphone dédié 04 71 45 43 60.
- Permanence téléphonique lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.
- Plateforme Doctolib : CMC Centre de Vaccination Covid (<https://www.doctolib.fr/vaccination-covid-19/aurillac>)



o Arrondissement de SAINT-FOUR :

CENTRE HOSPITALIER DE SAINT-FOUR

2, avenue du Dr MALLET 15100 Saint-Flour

Accès hall principal – Consultations externes du Centre Hospitalier
À compter du 11 janvier : ouverture du Centre de vaccination du lundi au jeudi de 12h00 à 18h00.
Prise de rendez-vous préalable au 06 08 83 41 99.

o Arrondissement de MAURIAC

CENTRE HOSPITALIER DE MAURIAC

25, avenue Fernand Tallandier 15200 Mauriac

Accès hall principal au rez-de-chaussée du Centre Hospitalier
à compter du lundi 11 janvier 2021 :

- Les lundis, mardis, mercredis : 13h30 à 17h00
- Les jeudis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Prise de rendez-vous préalable auprès de Mme FLORY, Pilote de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé : 04 15 57 00 12

La consultation pré-vaccinale et l'acte de vaccination ont lieu en un seul temps.
Chaque personne se présentant pour la vaccination doit justifier de sa qualité de professionnel de santé (carte professionnelle, bulletin de salaire, attestation de l'employeur, etc.)

LES 6 ETAPES DE LA PROCEDURE SOLIDAIRE

1

SAISIE DES
ADMINISTRES VIA
LE FORMULAIRE
SUR LE SITE DE
L'AMF 15



2

TRANSMISSION
DU FICHIER

AMF 15 ➡ PREFECTURE
DU CANTAL ➡ ARS



3

ELABORATION
PAR L'ARS
D'UNE LISTE
D'ATTENTE



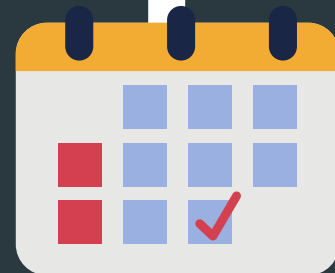
4

LES CENTRES DE
VACCINATION
CONTACTERONT LES ELUS
AYANT FAIT PARVENIR DES
LISTES DE VOLONTAIRES
AFIN D'INFORMER LEURS
ADMINISTRES



5

LES ELUS CONTACTERONT
ENSUITE LA PREFECTURE QUI
ASSURERA SON RÔLE DE
FACILITATEUR POUR
RESERVER DES CRENEAUX
AUPRÈS DES DIFFERENTS
CENTRES DE VACCINATION.



6

LES MAIRES, SELON
LES MOYENS À LEUR
DISPOSITION,
GÈRERONT LA PARTIE
TRANSPORT.



CHIFFRES CLES CANTAL

106

PERSONNES DE + 75 ANS
INSCRITES SUR LA LISTE
D'ATTENTE VIA L'AMF 15

212.87

TAUX D'INCIDENCE - CE TAUX CORRESPOND AU
NOMBRE DE TESTS VIROLOGIQUES POSITIFS
POUR 100 000 HABITANTS SUR UNE SEMAINE
GLISSANTE.
CHIFFRE AU 30 JANVIER 2021

Statistiques hospitalières

Les données hospitalières ont été mises à jour le 2 février 2021. Ces données sont remontées par les centres hospitaliers participants à SI-VIC et Santé Publique France.

65 (+2 en 24h)
Hospitalisations en
cours

536 (+6 en
24h)
Hospitalisations au
total depuis le début
de l'épidémie

6 (-1 en 24h)
Réanimations en
cours

103 (+0 en
24h)
Réanimations au
total depuis le début
de l'épidémie

80 (+0 en 24h)
Décès après
hospitalisation
depuis le début de
l'épidémie soit un
taux de décès de
14.9 %
* Taux de décès = nombre de
décès suite à une
hospitalisation sur le nombre
total d'hospitalisations.

363 (+4 en
24h)
Guéris après
hospitalisation
depuis le début de
l'épidémie, soit un
taux de guérison* de
67.7 %
*Taux de guérison = nombre
de guéris suite à une
hospitalisation sur le nombre
total d'hospitalisations.

CHIFFRES CLES CANTAL

LES DONNEES DE LA VACCINATION CONTRE LE VIRUS DE CORONAVIRUS COVID-19
PAR LE MINISTÈRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE REPRESENTENT LA
SITUATION AU 1 FEVRIER 2021.

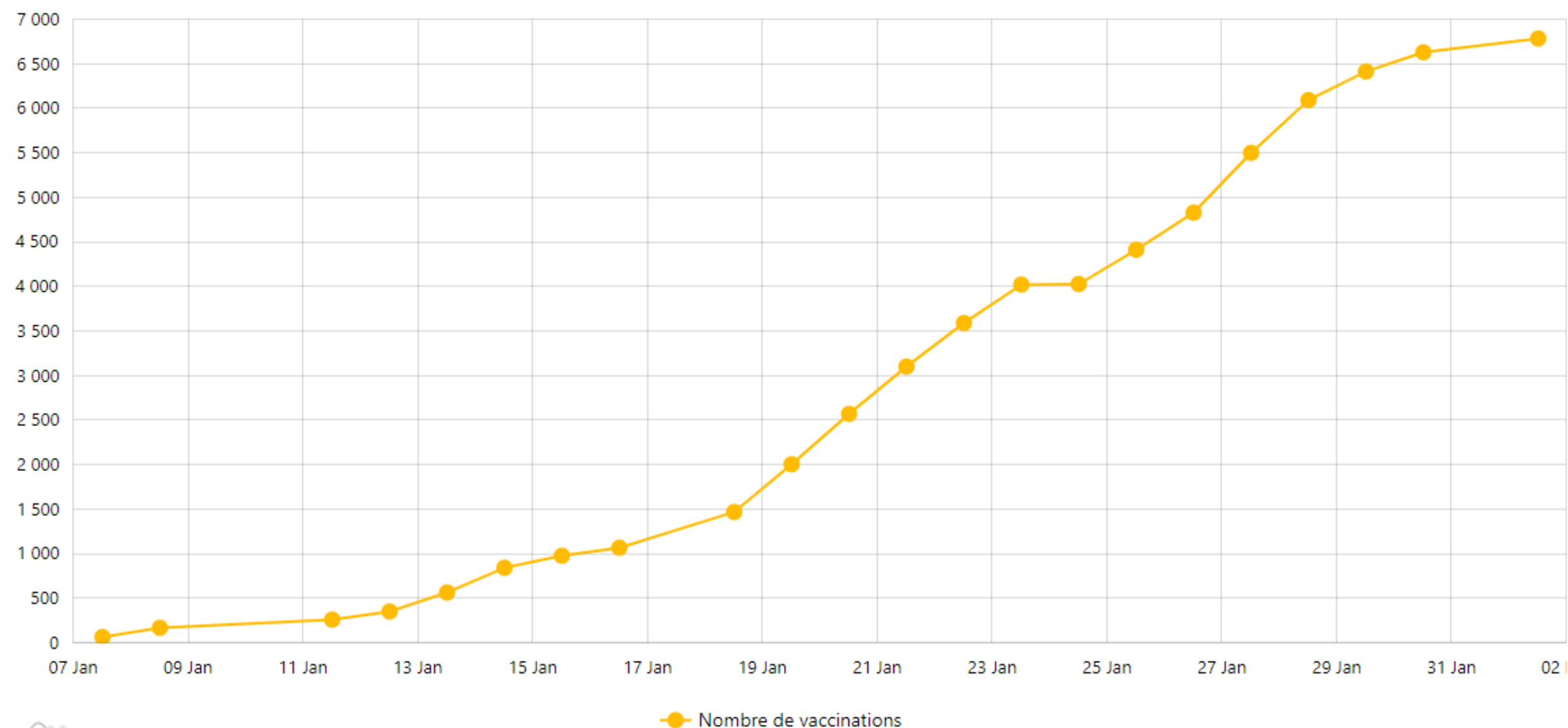
6 791

(+155 EN 24H)

PERSONNES VACCINEES

SOURCE : MINISTÈRE DES SOLIDARITES
ET DE LA SANTE

Ce diagramme montre l'évolution du nombre de personnes qui se sont fait vacciner contre le virus de Coronavirus COVID-19 depuis le 11 janvier 2021.



3- APPLICATION DU RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE

CAPITAINE MARIOU - SDIS

SAPEURS POMPIERS



ENJEUX DE LA REFORME

- Disposer d'une base de données départementale actualisée de la défense incendie permettant :
 - Un juste dimensionnement des secours en adéquation avec la situation, la disponibilité des ressources en eau et prenant en compte, les techniques opérationnelles des sapeurs-pompiers,
 - Un traitement automatisé entre les différents acteurs de la DECI (Mairie, SDIS, syndicat des eaux) concernant la mise à jour et les indisponibilités des Points d'Eau Incendie (PEI),
 - La production de parcellaires actualisée à l'attention des centres de secours précisant la localisation, le type de PEI, leur débit.
- Clarifier les compétences exercées par les communes et le SDIS :
 - Les communes (ou le cas échéant les EPCI)
 - o Doivent s'assurer de l'existence, de la suffisance et de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie au regard des risques à défendre,
 - o Procéder aux actions de maintenance et de contrôle tectoniques des PEI
- Proportionner la DECI avec le risque à défendre

Envisager le transfert de la police spéciale de la DECI à l'EPCI pour :

 - Gagner en compétence et décharger les communes d'une police administrative qui fait l'objet d'un faible suivi
 - 2 niveaux possibles
 - Transfert de la gestion de la DECI à un EPCI. La police spéciale reste sous l'autorité du maire
 - Transfert intégrale de la police spéciale (gestion de la DECI et responsabilité juridique).

A NOTER

L'eau n'étant pas une source inépuisable, les principes d'économie de l'emploi de l'eau s'applique également à la défense incendie,

La réforme préconise l'implantation de réserves afin de ne pas surdimensionner les réseaux en vue de préserver la qualité sanitaire de l'eau..

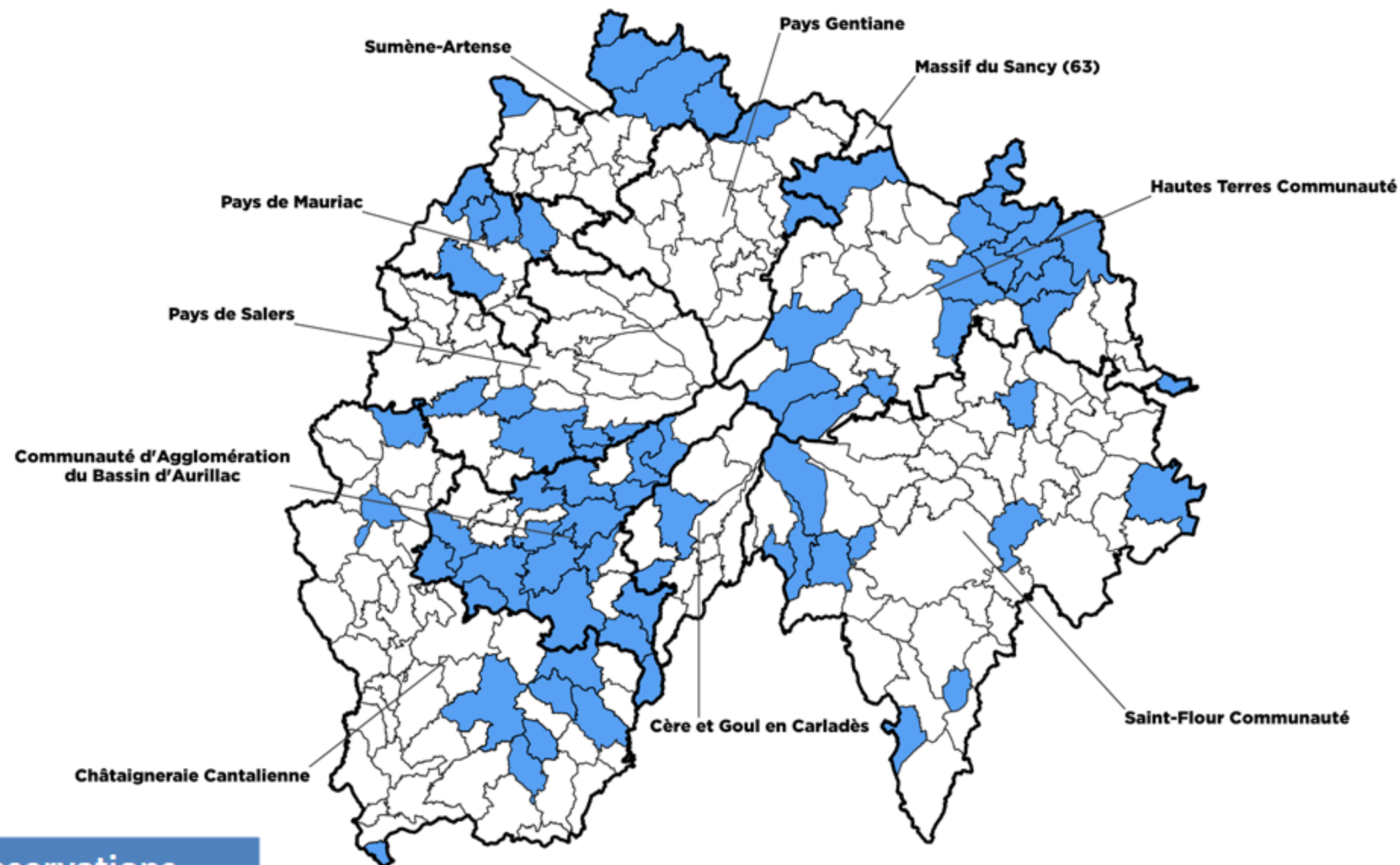


ANALYSE DE L'APPLICATION DU RDDECI

72

Depuis la parution de l'arrêté préfectoral 2017-1534 du 20 décembre 2017 portant approbation du RDDECI seuls 72 arrêtés communaux ont été produits sur 246 communes. La date limite était fixée au 31 décembre 2018.

Données au 26/01/2021



Dates	Nombre d'arrêtés	% Produits	Observations
09 novembre 2020	72	29,27 %	Info en CCDSA

RESPONSABILITE DE LA COMMUNE

Entretien des PEI ?



ARRÊT COUR ADMINISTRATIVE
D'APPEL
(CAA° DE LYON DU 15/11/2018)
FEU D'HÔTEL

Déclare responsable la commune
de Champier (Isère) pour la non
maintenance du poteau incendie.
En conséquence, la commune a
été condamnée à verser la
somme de 40 877,70 € à la
société AXA.

CONSTATS

- Un déficit d'intérêt des communes à gérer la défense incendie.
- Le recensement, la maintenance et la connaissance des capacités hydrauliques ne sont pas suivis depuis de très nombreuses années.
- Certains points d'eau Incendie ne fonctionnent pas par défaut de maintenance ou bien par la fermeture des vannes de pied de poteau ou de bouche d'incendie suite à des fuites, ce qui les rend inutilisables.
- Malgré l'envoi du règlement DECI, les maires ne connaissent pas leur obligation et nous précisent souvent être démunis par la méconnaissance de la réglementation.
- Les réserves incendie aériennes, enterrées, ou à l'air libre ne sont pas entretenues car les communes ignorent que ces PEI relèvent également de leur compétence.
- Les réserves incendies sont ou ont été implantées sans être testées ce qui rend hypothétique leur utilisation.
- Multiples communes confient l'élaboration de l'arrêté communal (tableur Excel) aux syndicats des eaux et l'envoi au SDIS sans contrôle, sans exercer leur rôle de police spéciale.
- Parfois, des investissements sont réalisés sur des poteaux incendie alimentés par des conduites n'offrant pas le débit minimum requis.

PROPOSITION DU SDIS

- Transférer la police spéciale de la DECI aux EPCI
- Gestion homogène, maintenance et un contrôle périodique.
-
- Pour la création de PEI (réserve enterrée, aérienne, à l'air libre)
- Conditionner le versement de la DETR aux communes ayant produit l'arrêté communal DECI,
-
- Une meilleure cohérence entre plusieurs EPCI
-

4 - REPRÉSENTATION DE L'AMF 15



DESIGNATIONS VALIDEES AU SEIN DES COMMISSIONS

COMITE DE BASSIN ADOUR GARONNE

- Mme CHARRIAUD Céline,
Présidente de Saint Flour Communauté
==> collège EPCi RURAUX
- M.PRADAL Gérard,
Maire de Labrousse, VP à l'environnement à
la CABA
==> collège des communes de montagne

CONSTITUTION DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE DEPOUILLEMENT DES VOTES DANS LE CADRE DES ELECTIONS PAR CORRESPONDANCE POUR LE RENOUVELLEMENT DU CSFPT

- -2 maires d'une commune de moins de 20 000 habitants (1 titulaire et 1 suppléant),
 - M. PRADAL, Maire de Labrousse : titulaire
 - M. GIMENEZ, maire de Quézac : suppléant
- - 2 présidents d'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de moins de 20 000 habitants (1 titulaire et 1 suppléant),
 - Mme BRU, Présidente de la Communauté de commune du Carladès : titulaire
 - Mme CABECAS, Présidente du Pays de gentiane : Suppléante

DESIGNATIONS VALIDEES AU SEIN DES COMMISSIONS

CONFERENCE REGIONALE DU SPORT

- Collège EPCI :
M. DELAMAIDE Charly - CABA
M. Denis SABOT – Chataigneraie cantalienne

- Collège Communes :
Nicolas FERNANDEZ, conseiller délégué aux Sports et aux associations - ville de Saint-Flour
M. GALEYRAND 6 Maire de CHAMPAGNAC

ARS

- CONSEIL DE SURVEILLANCE
- Mme Claire PEIGNE : Maire de Morancé : titulaire
 - M. COSNIER , Maire de Marmanhac : suppléant

- COMMISSION DE COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES DE SANTE DANS LE DOMAINE DES PRISES EN
CHARGE ET DES ACCOMPAGNEMENTS MEDICO-SOCIAUX
- Mme ZANCHi Edwige – Maire de Mauriac – TITULAIRE
 - Mme LEMAIRE Isabelle – Maire de Montsalvy –
SUPPLEANTE

DESIGNATIONS VALIDEES AU SEIN DES COMMISSIONS

COMMISSION REGIONALE DU PATRIMOINE ET DE L'ARCHITECTURE (CRPA)

- M. DESCOEUR François : Maire d' Anglards de salers
- M. BRIANT Stéphane : Maire d'Antignac
- Mme ROCHES Patricia : Maire de Coren-Les-Eaux



DESIGNATIONS A EFFECTUER

CDCI

- Rapporteur général de la CDCI

==>

- 2 assesseurs

==>

==>

- Commission restreinte

==> 15 membres parmi les membres de la CDCI

11 sièges sont attribués aux maires, adjoints et conseillers municipaux, représentant la moitié des membres élus par les collèges des maires à la formation plénière de la CDCI, selon la répartition suivante :

- Collège des communes dont la population est inférieure à la moyenne communale de la population totale du département : 4
- Collège des 5 communes les plus peuplées : 3
- Collège des autres communes : 4

□ 3 sièges sont attribués aux représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, représentant le quart des membres élus par le collège des présidents de ces EPCI à la formation plénière de la CDCI,

□ 1 siège est attribué aux représentants des syndicats mixtes et des syndicats de communes, représentant la moitié des membres élus par le collège de ces syndicats à la formation plénière de la CDCI.

DESIGNATIONS A EFFECTUER

JURY D'EXAMEN

Dans le cadre de la mise en place de dipômes pour certaines professions du secteur funéraire

- 3 maires, adjoints au maire ou conseillers municipaux délégués

==>

==>

==>

COMMISSION CONSULTATIVE EN MATIERE D ENSEIGNEMENT PRIVE (CCMEP)

1 TITULAIRE

==>

DESIGNATIONS A EFFECTUER

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE SECURITE CIVILE

2 maires titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. SABOT – Maire de Saint Julien de Tournac M. CEYTRE – Maire de La Chapelle	- M. FEL – Maire de Saint Etienne de Maurs - Mme JANVIER – Maire d' Ussel

1 élu EPCI + 1 suppléant

TITULAIRE	SUPPLEANT
- Mme CHASTRES – Vice Présidente au pays de Mauriac	- M. LEYMONIE – Conseiller communautaire – Maire de Chalvignac

- 4 représentants des Maires et EPCI

=> 1 titulaire Maire + 1 titulaire Pds EPCI

=> 1 suppléant Maire + 1 suppléant Pds EPCI

DESIGNATIONS A EFFECTUER

COMMISSION CONSULTATIVE DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D ACCESSIBILITE (CCDSA)

Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité

TITULAIRES	SUPPLEANTS
- M. BRIANT – Maire d'Antignac - M. BARRIERE - Maire de Saint Constant - Mme BENARD – Maire de Saint Jacques des Blats	M. MOMMALIER – Maire de Saint Etienne de Chomeil M. CASTANIER – Maire de Cassaniouze M. MOURGUES - Maire de Thiézac -

- 2 représentants Maitres d'ouvrage et gestionnaires de voiries ou d'espaces publics pour les dossiers de voirie ou d'aménagement d'espaces publics

==> 1 Maire titulaire

==>1 Maire suppléant

DESIGNATIONS A EFFECTUER



L'OBSERVATOIRE AMF DES AGRESSIONS ENVERS LES ELUS.

- recenser un élu référent dans chaque département qui pourrait éventuellement être sollicité pour des points de situation et nous aider à dynamiser l'action de cette mission d'observation

Une adresse dédiée a également été créée pour cibler les problématique liées aux agressions : observatoire.agressions@amf.asso.fr

5- ACTIONS DE COMMUNICATION DE L'AMF 15



ELABORATION DES CARTES D IDENTITE DE MAIRE



64

REALISATIONS
(12/2020)

MAIRE DE LA COMMUNE DE VALETTE

NOM : CABECAS
Prénom(s) : Valérie, Hélène
Né(e) le : 19.03.1980
à : Riom-ès-Montagnes
Adresse Collectivité :
Mairie de Valette
Rue des écoliers
15400 Valette



Délivrée le :

Le Préfet du Cantal

En cas de cessation de fonction, la présente carte devra être retournée d'urgence à la Préfecture du Cantal

ANNUAIRE DES MAIRES ET DES PRESIDENTS D EPCI DU CANTAL



FIXATION DU PRIX DE VENTE : ?

30 € (EN 2014)

RECETTES
(ENCART PUBLICITAIRE)

20 ANNONCEURS :

34 400 €

DEPENSES
(IMPRESSION)

2000 EXEMPLAIRES:

6 370 €

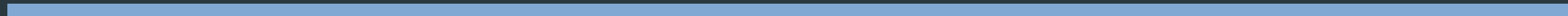
COMMUNICATION DE L'AMF 15

- POINT PRESSE : FEVRIER 2021

” L’ACTION DE L’AMF 15 DURANT LA CRISE SANITAIRE ”

- CREATION D’UNE PAGE FACEBOOK / INSTAGRAM DE L’AMF 15

6 - DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021



EVENEMENTS À PROGRAMMER

- ORGANISER UNE SOIREE/ DEBAT ANNUELLE ?
 - EXEMPLE : " COMMENT DEVELOPPER L'ENGAGEMENT CITOYEN ET L'IMPLICATION DANS LA VIE LOCALE POUR FAVORISER LE MIEUX-VIVRE ENSEMBLE DANS NOS COMMUNES RURALES ?"
- CREER UN SALON DES MAIRES 2021 ?
- ORGANISER UN TEMPS D'ECHANGES AVEC NOS PARTENAIRES PRIVILEGIES ?
- PROPOSER DES RENCONTRES ENTRE LES 9 EPCI DU CANTAL : DGS / PRESIDENT ?
- SEMINAIRE ?

7- DOSSIERS D'ACTUALITÉS DE L'AMF 15



TELEPHONIE

ADRESSAGE

SAFER

Vous êtes un élu du Cantal,
nous sommes là pour vous.

Dégâts réseau
poteau arraché ou cassé,
armoire téléphonique ouverte ou
accidentée, plaque d'ouvrage
souterrain dangereuse, génie civil
endommagé, ...)

**Signaler un
dérangement pour
un administré**

**Déclaration
d'Intention de
Commencement de
travaux (DICT)**

**Déplacement
d'ouvrage,
enfouissement,
dissimulation de réseau**

**Création de
lotissement, de zone
d'activité**

**Suivi des dossiers
« redevances »**




saisir sur le site
signal-reseaux.orange.fr
dans le cas de danger grave
appeler le **112** pour sécuriser les lieux
en heures non ouvrables,
appeler **0800 083 083**


reperes-travaux.orange.fr


reseaux-et-canalisation.ineris.fr


études : contacter
laurent.prebosc@orange.com
06 86 17 50 78
suivi des travaux :
contacter votre chargé d'affaires
en cas d'absence de coordonnées :
acctechnique.auvergnedoc@orange.com


immobilier.sudest@orange.com


accueil.rodpo@orange.com

 **contact privilégié, exclusif élus**

Une question spécifique sur votre commune : couverture haut débit et très haut débit,
couverture mobile, qualité des équipements desservant la commune et services
innovants pour les collectivités.

Anthony Nguyen
Directeur des Relations avec les Collectivités Locales
06 71 01 82 29 / anthony.nguyen@orange.com



==> dysfonctionnements importants
suite à la tempête

==>Relance de la procédure ?

==>Cf . Courrier de M. le Président
de l'AMF 15 concernant le comité
technique SAFER

8 - FORMATIONS



FORMATIONS BUDGET 2021

INFORMATIONS PRATIQUES ET ÉCHANGES AUTOUR DU BUDGET

PLANNING



ARPAJON SUR CERE

La Vidalie 15 130 Arpajon Sur Cère
Jauge maximale : 50 personnes

LE VIGEAN

Salle Polyvalente - La grange 15200 Le Vigeon
Jauge maximale : 25 personnes

SAINT-FLOUR

Salle des conférences - Village d'entreprise
- ZA du Rozier Coren 15 100 Saint-Flour
Jauge Maximale : 80 personnes

FORMATIONS

L'AMF 15 et le CNFPT vous proposent une demi-journée intitulée « Informations pratiques et échanges autour du budget » à destination des élus et des secrétaires de mairie, sur l'arrondissement d'Aurillac, Mauriac et Saint-Flour.

Au regard de la situation sanitaire, les places sont limitées afin de respecter les jauges des salles mises à disposition.

Les secrétaires de mairie et les élus du Cantal sont donc invités à s'inscrire via le formulaire dédié ci dessous, afin de comptabiliser les inscriptions.

Attention, il convient pour les secrétaires de mairie de s'inscrire également via le CNFPT en renseignant le code du stage.

Aurillac : J1936007

Mauriac : J1936006

Saint-Flour : J1936005



[Cliquez sur le lien](#)

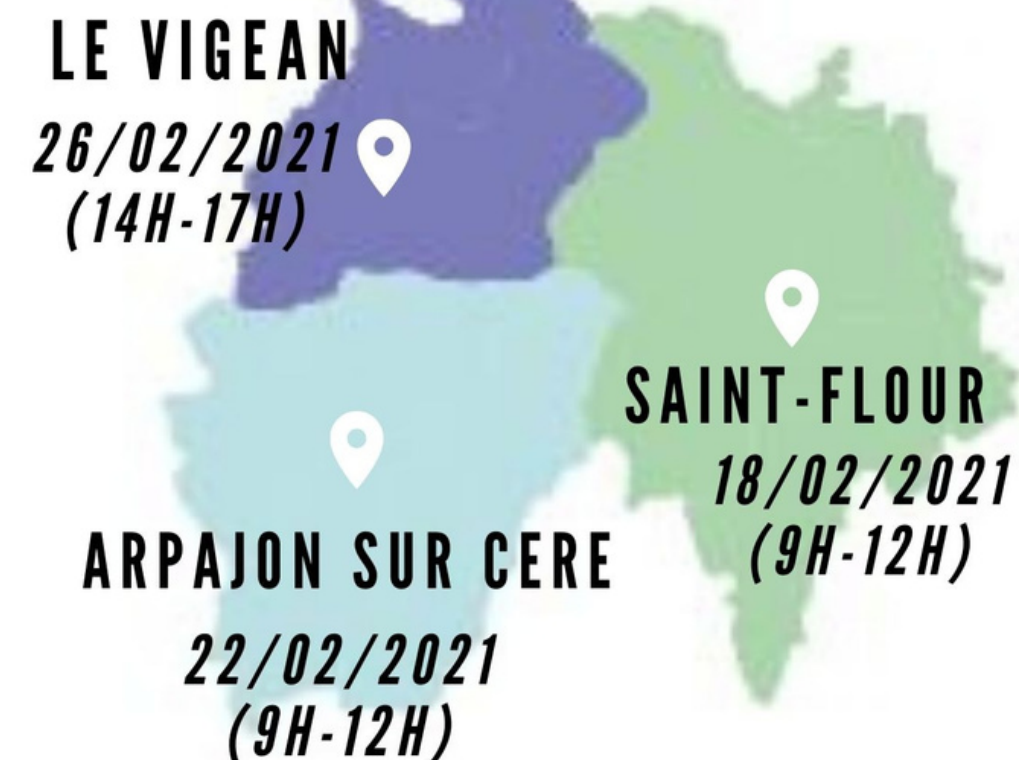
PROGRAMME

- Rappel des bases et points fondamentaux
- Compte administratif
- Mécanismes , affectation du résultat, reste à réaliser
- Support de présentation avec un cas pratique,
- Savoir lire et comprendre le budget
- Temps d'échanges



INFORMATIONS PRATIQUES ET ÉCHANGES AUTOUR DU BUDGET

FORMATIONS



FORMATIONS MAIRIE 2000

==> RENOVATION ENERGETIQUE DES BÂTIMENTS

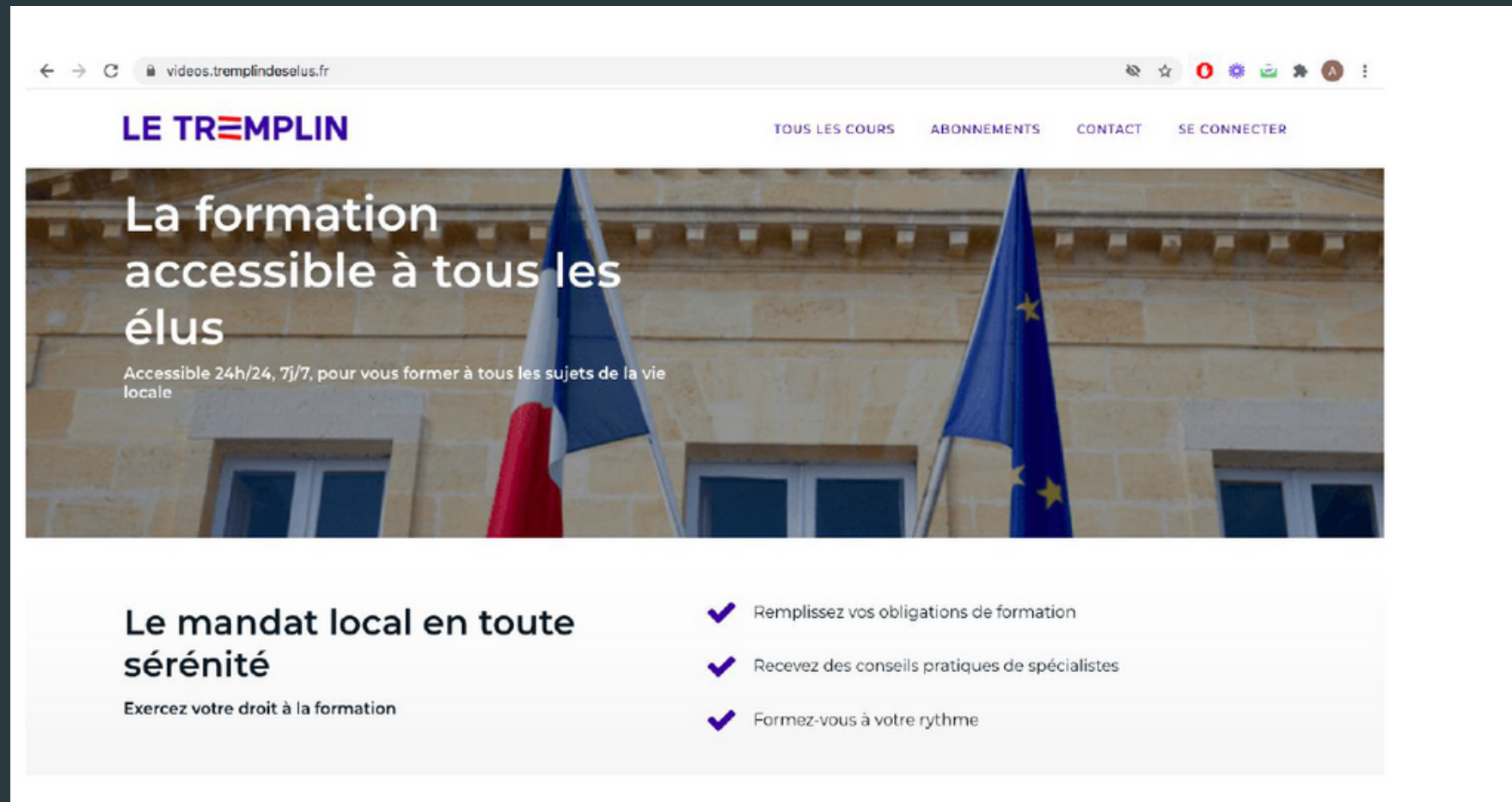
==> RELATION COMMUNE / INTERCOMMUNALITE

==> AUTRES THEMATIQUES ?

Date limite : mars 2021

RELATION AMF 15 ET ORGANISMES DE FORMATIONS

= => RELATION AVEC L OF TREMPLIN



= => FORMATIONS A PREVOIR AVEC FORMA ECO ?

9 - QUESTION DIVERSES



==> Point concernant les dégâts occasionés par la tempête?

==> Règle en vigueur concernant le ramassage scolaire durant les intempéries ?

==> FORMATIONS A PREVOIR AVEC FORMA ECO ?

MERCI DE VOTRE ATTENTION
